

La Présidente de l'Université de Poitiers

Vu le Code de l'éducation, notamment les articles L.719-12, D.719-1 à D.719-40 ;
Vu la délibération n°30-11-2020 du Conseil d'administration de l'université de Poitiers en date du 30 novembre 2020,
portant élection de Madame Virginie LAVAL à la Présidence de l'université de Poitiers ;
Vu l'arrêté n°DS 15-12-2020-12 en date du portant délégation de signature, Monsieur Przemyslaw SOKOLSKI, Directeur des affaires juridiques,
Monsieur Gilles MIRAMBEAU, Directeur général des services, Services centraux – Processus électoraux ;
Vu l'arrêté électoral n°2022-01-27-21 du 27 janvier 2022 portant élection de la Commission d'expertise scientifique - Section 60 ;
Vu l'arrêté de recevabilité des listes n°2022-03-04-21 du 04 mars 2022 ;
Vu les Statuts de l'université de Poitiers ;
Vu l'avis du Comité électoral consultatif en date du 11 mars 2022 .

ARRÊTE

Article 1er : Le Comité électoral consultatif examine les résultats du scrutin :

Nombre de sièges à pourvoir	12
Nombre d'électeur(rice)s inscrit(e)s	23
Nombre de votant(e)s	13
Nombre de bulletins blancs ou nuls	0
Suffrages valablement exprimés	13

Répartition des sièges

Listes	Nb de voix	%	Voix / quot	Sièges iers	Restes	Sièges suppl.	Total Sièges
Expertise et égalité des chances	13	100,0%	12,00	12	0,00	0	12
Total	13						
	Sièges pourvus			12		0	
	Sièges restant à pourvoir	0		0		0	
	Quotient électoral	1,08					

Article 2 : Le Comité électoral consultatif rend l'avis suivant :

Proposition d'attribution des sièges à :

Listes	Titulaires
Expertise et égalité des chances	ARGHIR MIHAI
Expertise et égalité des chances	CALLUAUD DAMIEN
Expertise et égalité des chances	CORDIER LAURENT
Expertise et égalité des chances	FATU AURELIAN
Expertise et égalité des chances	FOUCAULT ERIC
Expertise et égalité des chances	GIOT RICHARD
Expertise et égalité des chances	JORDAN PETER
Expertise et égalité des chances	LAMBALLAIS ERIC
Expertise et égalité des chances	PINEAU GERARD
Expertise et égalité des chances	VALLE VALERY
Expertise et égalité des chances	ZAIDI HAMID
Expertise et égalité des chances	ZEGHLOUL SAID

Article 3 : Proclamation – Election :

Le Président de l'Université de Poitiers proclame élue(s) le(s) candidate(s) désignée(s) à l'article 2.

Article 4 : Affichage – Publication :

Les résultats des scrutins seront immédiatement affichés dans les locaux de l'UFR Sciences fondamentales et appliquées et publiés au *Recueil des actes administratifs* de l'Université de Poitiers.

P/le Président de l'université
et par délégation,
Le Directeur des affaires juridiques
Przemyslaw SOKOLSKI

Fait à Poitiers, le vendredi 11 mars 2022

La Présidente de l'Université de Poitiers

Virginie LAVAL